



Délai de livraison non respecté

Par **Mariethe**, le **20/03/2008 à 14:51**

Bonjour,rrnrnEn décembre 2007, nous avons commandé pour 2900 € de menuiseries à une société. Nous avons versé un acompte de 870 € qui a été retiré tout de suite de notre compte bancaire.rnLa commerciale nous avait donné un délai de 4 à 5 semaines pour la livraison puis ce délai est passé au 17 mars, nous avons reçu un courrier qui nous expliquait que la société avait eu des problèmes et que la commerciale n'en faisait plus partie.rnrnA ce jour, on nous demande d'attendre encore jusqu'à début mai OU annuler notre commande. C'est ce que nous avons fait, la gérante de la société nous ayant donné sa parole qu'elle nous rembourserait nos 870€. Aujourd'hui, au téléphone, elle nous dit ne pas avoir de chèque ... ?rrnrnQue peut-on faire pour récupérer notre argent au plus vite et peut-on faire des démarches pour demander des dommages et intérêts car il y a mensonge depuis le début de notre achat.rnrnMerci de bien vouloir nous répondre rapidement.